

Documents à fournir par un étudiant étranger ne venant pas de l'Union Européenne pour une inscription à la Haute Ecole de Namur.

Documents nécessaires pour les départements (IESN) :

- économique,
- pédagogique de Namur et
- technique.

Pour pouvoir être inscrit à la Haute Ecole de Namur, l'étudiant doit fournir **au préalable** à la Haute Ecole (à l'attention de Mlle L. GAILLARD, rue Calozet, 19 à 5000 NAMUR) les documents suivants :

1. 3 photos d'identité récentes.
2. l'original d'un **certificat de nationalité** délivré par l'autorité compétente.
3. l'original d'un **extrait d'acte de naissance** daté de moins de six mois délivré par l'autorité compétente.
4. l'original du **document**, fourni par le service des équivalences du Ministère de la Communauté française, **attestant du dépôt** du diplôme d'enseignement secondaire permettant d'établir l'équivalence. Le dossier doit **être introduit par l'étudiant** auprès de ce service **avant le 15 juillet précédant le début de l'année académique pour laquelle l'inscription est demandée** (Personne de contact : Mr. F. Aerts-Bancken, Cité administrative de l'Etat, Quartier Arcades, Bloc D, 5^{ème} étage, Boulevard Pachéco, 19 bte 0, 1010 BRUXELLES. Tél.00.32.2.690.89.00).
5. tout **document officiel** attestant de l'occupation du futur étudiant entre la fin de ses études secondaires et le début de l'année académique pour laquelle l'inscription est demandée.

Ces documents doivent être traduits, le cas échéant, par **un traducteur juré** et fournis à la Haute Ecole **impérativement avant le 31 juillet précédant la rentrée académique** pour laquelle l'inscription est demandée.

Par ailleurs, **dès son arrivée et en tout cas AVANT le 15 septembre de l'année académique** pour laquelle l'inscription est demandée, l'étudiant :

1. fournira une photocopie du passeport mentionnant la date d'entrée sur le territoire belge et une photocopie de sa carte de séjour en Belgique, carte de séjour qui doit couvrir au moins toute l'année académique.
2. versera la somme de 1558 € pour le droit d'inscription.
Montant de l'année 2008-2009. Il variera pour l'année académique 2009-2010.

N'hésitez pas à consulter le site www.henam.be pour de plus amples renseignements ou envoyer un e-mail à l'adresse suivante : n.vandamme@iesn.be.

Si une des formalités qui précèdent n'est pas remplie ou si le dossier est incomplet, la Haute Ecole ne prendra pas en compte l'inscription demandée.